

CONSEIL MUNICIPAL 25 septembre 2017

Compte rendu

Présents: DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, BERTHIAUX Gwénaél, MARTIN Rémy, HUBERT Armelle, ÉON Christophe, FILATRE Félicien, LE MÉE Philippe, PAITEL Patricia.

Absents excusés: BARBIER Laurent, CHESNOT Cécile, HARDAT Bénédicte.

Compte-rendu de la séance de conseil municipal du 28 août 2017 approuvé à l'unanimité.

Présentation du rapport d'activités 2016 de la Communauté de communes de Moyenne Vilaine et du Semnon qui est validé à l'unanimité.

Validation à l'unanimité du compte-rendu du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du 19 juin 2017 présenté lors du conseil municipal du 19 juin 2017 ; ce document fait partie du travail d'élaboration d'un PLUIH au sein de la communauté de communes.

Mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour la filière technique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place pour la filière technique le nouveau régime indemnitaire qui se compose des deux éléments suivants :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles AB 320 et 321 d'une superficie totale de 1622 m², au 29 rue des pervenches.

Présentation du rapport d'activités 2016 du S.D.E. (Syndicat Départemental d'Electrification) qui est validé à l'unanimité.

Attribution d'un don exceptionnel à la Fondation de France

Dans un élan de solidarité nationale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser un don de 1500 € à la Fondation de France pour venir en aide aux habitants de Saint Martin et Saint Barthélémy.

Lancement d'une consultation pour le marché des assurances

Après réalisation d'un audit « assurances » concernant les contrats de la commune par le cabinet FB Conseil, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer une consultation des entreprises en marché à procédure adaptée pour l'attribution des contrats d'assurances suivants : *risques statutaires, flotte automobile, responsabilité civile-multirisques, bâtiments, protection juridique.*